

Séance du 24 Mars 1936.

L'an mil neuf cent trente six, le vingt-quatre Mars, à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Roger de Lassus, Maire.

Présents: M. M. Bouché, Marégot, Barone, Castet, Labayle, Blanchard, Reynet, Girandon, Ladère, Fuyssiguer, Barbessan, Bondoumet, Vallet, Birabent, Bychemme, Seilhan, Suberbelle.

Absents: M. M. Azum, Isnard, Labayle.

M. le Maire ouvre la séance à 21 heures et donne la parole à M. Audou, Ingénieur du Service Vicinal, pour communication de l'évaluation des travaux pour l'emballissement de la ville.

1^o Rechargement et bitumage de la rue Jeanne d'Arc et de la

rue des Gyrencées, sur toute leur longueur. Dépense évaluée à 25.000 frs. dont 15.000 frs pris sur le budget des chemins vicinaux et 10.000 pour la part contributive de la ville.

2° Rue St Barthélémy - Rechargement et bitumage de cette rue jus qu'à la Halle ; dépense : 35.000^f

3° Boulevard Bertrand de Sessus : Réfection du revêtement, couche supplémentaire de bitume ; Coût : 9500^f, prix susceptible de diminution.

4° Construction d'un transformateur à Mazères : 4000 frs.

5° Réfection du lavoir : 3680^f.

6° Mur de soutènement place des cochons : 806^f.

7° Toirail aux bestiaux : barres d'attache et mise en place : 6400^f.

8° Réparation de la digue de Mazères et travail de pompage : 30.000^f. Ces travaux devront être soumis aux Ponts et Chaussées.

M. le Maire expose au Conseil, qu'en raison des crues, la Neste changeant souvent de lit, menace d'entraîner aussi de grosses réparations ; il prie en conséquence le conseil d'accepter que ces travaux soient exécutés par les Ponts et Chaussées. M. Audu relate que la somme de 30.000 frs, pour la réfection de la digue peut toutefois être diminuée, ce chiffre étant un maximum. M. le Maire prie M. Audu de se mettre également en rapport avec son collègue de St-Laurent de Neste aux fins d'accord avec la commune de Mazères pour éviter les difficultés que cette dernière pourrait faire surgir.

Pour ces travaux à effectuer à la prise d'eau, M. Audu est prié de demander l'autorisation à l'Administration des Eaux et Forêts.

M. Audu propose au Conseil de fournir, sur les dépenses ci-dessus mentionnées, un rapport à l'appui duquel, la Ville pourra faire une demande d'emprunt et obtenir des subventions de l'Etat et du Département.

Le Conseil, après acceptation du principe, est invité à prendre connaissance de ces travaux pour pouvoir en discuter dans une prochaine séance.

Élargissement de la rue du Bourg.

M. Vallet demande l'élargissement de la route passant derrière le Parc, en raison des difficultés du croisement des gros camions. M. Audu répond que ce projet se trouve déjà inscrit dans le programme départemental de 1937 et la dépense en sera supportée par le département seul.

Sens unique

Celui-ci n'est à envisager que pour la place de la Halle.

Projet d'acquisition immobilière Besins pour Mairie

M. le Maire donne lecture d'une réponse de M. Besins qui, après expertise, offre à la ville, son immeuble de la place Victor Hugo, pour le prix de 150.000 francs, mais avec la réserve qu'il sera affecté à usage de Mairie.

Cette proposition est mise à l'étude.

Quant à la proposition de vente de l'Hôtel du Parc, M. Marriégot propriétaire déclare retirer l'offre qu'il avait faite.

Offres d'immeubles pour Goste

Secture est donnée d'une lettre de M. Gabriel Dulac qui offre son immeuble au prix de 450.000 francs ; d'une autre lettre de

M. Georges Adoue qui offre également le sien, situé rue Fasteur.

Les deux offres sont rejetées par le conseil, comme ne réunissant pas les conditions requises.

Il est donné connaissance d'une demande de M. Calazac Roger de prolonger la ligne électrique, rue des Amants, pour lui permettre d'éclairer son immeuble à l'électricité.

Cette question est mise à l'étude.

Il est ensuite question du projet de construction d'une halle pour la volaille. - Une longue et laborieuse discussion intervient sur le choix de son emplacement, M. le Maire met au voix sa désignation et par 15 voix contre 4, c'est le terrain qui se trouve côté Nord, derrière l'église qui est choisi à cet effet.

M. le M^r Peyret demande qu'il soit apposé au marché au mouton un écriteau portant défense d'acheter avant l'heure réglementaire.

M. le Maire lui promet satisfaction.

M. Puyssiguer expose que, vu les difficultés que présente l'acquisition d'immeubles pressentis jusqu'à ce jour pour la construction d'un hôtel des Postes, il serait peut-être utile d'envisager à nouveau l'achat du terrain Ané. Après une longue discussion, l'assemblée se range à cet avis et M. le Maire charge M. Baroue d'établir un plan de ce terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

~~Erade~~
~~Giraudeau~~
~~Leclercq~~
~~Maillot~~
~~Baroue~~
~~Chau~~
~~Deville~~
~~Puyssiguer~~
~~Baroue~~
~~L. B. B. B.~~
~~Roger de Calazac~~